Appareils professionnels - BW-REC

Tarifs valables à partir du 3 janvier 2007

www.recupel.be
0800 40 387

Consultez également ces fiches sur www.recupel.be

A partir de janvier 2007, Recupel collecte également des appareils professionnels. Tout comme pour les appareils domestiques, chaque appareil professionnel se voit accorder une cotisation Recupel. Vous trouverez ici les catégories de produits et les définitions pour les appareils professionnels du secteur BW-REC ainsi que les cotisations Recupel correspondantes. Cette cotisation Recupel couvre uniquement les frais d'administration, de rapportage et de communication.

Un appareil peut être repris sur cette liste parce qu'il s'agit d'un appareil à usage purement professionnel ou parce que les caractéristiques de l'appareil professionnel sont telles que le produit ne tombe plus sous les critères de son équivalent domestique.

1.51. Gros blanc professionnel — € 0,3306 TVA excl. — € 0,4000 TVA incl.

Définition

Sous "Gros blanc professionnel", sont repris:

- les appareils pour la réfrigération, la conservation et l'entreposage de produits alimentaires, autres que ceux repris dans la catégorie domestique 1.1.;
- les lave-linge et séchoirs destinés à une utilisation commerciale, industrielle, institutionnelle ou similaire;
- les lave-vaisselle avec raccordement multiphase;
- les appareils pour la préparation et la transformation de produits alimentaires autres que ceux repris dans la catégorie domestique 1.3.;
- les appareils de chauffage électriques, les radiateurs électriques et les gros appareils pour chauffer les pièces, les lits et les sièges autres que ceux repris dans la catégorie domestique 1.3.;
- les équipements de ventilation, de l'extraction d'air et de climatisation autres que ceux repris dans la catégorie domestique 1.1.;
- les aspirateurs, les aspirateurs-balais et les appareils pour nettoyer autres que ceux repris dans les catégories domestiques 1.3. et 1.4.;
- les appareils pour la couture, le tricot, le tissage et tout autre ouvrage textile autres que ceux repris dans la catégorie domestique 1.3.;

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

1.52. Petit blanc professionnel — € 0,3306 TVA excl. — € 0,4000 TVA incl.

Définition

Sous "Petit blanc professionnel", sont repris:

- les fers à repasser professionnels et autres appareils professionnels pour le repassage, le calandrage et d'autres formes d'entretien de vêtements;
- les sèche-cheveux professionnels, appareils pour le massage et pour autres soins corporels;
- les appareils professionnels pour préparations culinaires.

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

1.53. Distributeurs automatiques — € 0,3306 TVA excl. — € 0,4000 TVA incl.

Définition

Sous distributeurs automatiques sont repris tous les distributeurs automatiques électriques ou électroniques destinés à la vente ou à la livraison libre-service, distribuant (ou vendant) principalement des boissons et denrées alimentaires, fonctionnant par l'introduction de pièces de monnaie, de billets de banque, d'une carte/clé d'accès ou d'une manière quelconque.

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

Recupel recycle vos appareils électriques et électroniques.

Consultez également ces fiches sur www.recupel.be

A partir de janvier 2007, Recupel collecte également des appareils professionnels. Tout comme pour les appareils domestiques, chaque appareil professionnel se voit accorder une cotisation Recupel. Vous trouverez ici la catégorie de produits et la définition pour les appareils professionnels du secteur AV ainsi que la cotisation Recupel correspondante. Cette cotisation Recupel couvre uniquement les frais d'administration, de rapportage et de communication.

Un appareil peut être repris sur cette liste parce qu'il s'agit d'un appareil à usage purement professionnel ou parce que les caractéristiques de l'appareil professionnel sont telles que le produit ne tombe plus sous les critères de son équivalent domestique.

2.51. Appareils audio-vidéo professionnels

€ 1,0000 TVA excl. **€ 1,2100 TVA incl.**

Définition

Sous appareils audio-vidéo professionnels sont repris:

- tous les produits ou équipements électriques ou électroniques destinés à enregistrer ou à reproduire des sons ou des images, dont les signaux ou autres techniques pour la diffusion du son et des images que la télécommunication diffèrent de ceux indiqués dans la liste de produits du secteur AV pour les produits électriques ou électroniques domestiques.

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

A partir de janvier 2007, Recupel collecte également des appareils professionnels. Tout comme pour les appareils domestiques, chaque appareil professionnel se voit accorder une cotisation Recupel. Vous trouverez ici les catégories de produits et les définitions pour les appareils professionnels du secteur ICT ainsi que les cotisations Recupel correspondantes. Cette cotisation Recupel couvre uniquement les frais d'administration, de rapportage et de communication.

Un appareil peut être repris sur cette liste parce qu'il s'agit d'un appareil à usage purement professionnel ou parce que les caractéristiques de l'appareil professionnel sont telles que le produit ne tombe plus sous les critères de son équivalent domestique.

4.51. Appareils ICT professionnels — € 1,0000 TVA excl. — € 1,2100 TVA incl.

Définition

Sous appareils ICT professionnels sont repris:

tous les produits ou équipements électriques ou électroniques destinés à:
- collecter, stocker, traiter, présenter ou communiquer des informations par des moyens électroniques;
- transmettre des sons, images ou d'autres informations par télécommunication, autres que ceux indiqués dans la liste de produits du secteur ICT pour les produits électriques ou électroniques domestiques.

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

4.52. Distributeurs automatiques — € 1,0000 TVA excl. — € 1,2100 TVA incl.

Définition

Les distributeurs automatiques sont tous les appareils électriques ou électroniques qui fournissent automatiquement toutes sortes de produits (y inclus de l'argent) à l'exception des distributeurs automatiques de produits alimentaires (mentionnés dans la liste de produits du secteur professionnel BW-REC).

Définition poids:

Les poids mentionnés dans la liste des produits font référence au poids total du produit et des accessoires, c'est-à-dire les pièces, les sous-unités et les matériaux de consommation qui sont vendus avec le produit comme un seul numéro d'article, y compris les câbles livrés, mais à l'exclusion du matériel de conditionnement, du manuel et des batteries.

Ce poids doit en principe être égal au poids indiqué dans un catalogue et/ou dans une fiche technique fourni(e) par le producteur. A défaut de catalogue ou de fiche, la facture de vente ou un autre document de vente délivré par le producteur, ou encore un document certifié par un réviseur d'entreprise indépendant, peut être utilisé comme début de preuve du poids.

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

Consultez également ces fiches sur www.recupel.be

A partir de janvier 2007, Recupel collecte également des appareils professionnels. Tout comme pour les appareils domestiques, chaque appareil professionnel se voit accorder une cotisation Recupel. Vous trouverez ici la catégorie de produits et la définition pour les appareils professionnels du secteur ET&G ainsi que la cotisation Recupel correspondante. Cette cotisation Recupel couvre uniquement les frais d'administration, de rapportage et de communication.

Un appareil peut être repris sur cette liste parce qu'il s'agit d'un appareil à usage purement professionnel ou parce que les caractéristiques de l'appareil professionnel sont telles que le produit ne tombe plus sous les critères de son équivalent domestique.

5.51. Outillage et matériel (de jardin) électriques et électroniques professionnels

€ 1,6529 TVA excl. **€ 2,0000 TVA incl.**

Définition

Les outils (de jardin) électriques et électroniques professionnels sont des appareils qui font partie d'une des catégories mentionnées ci-dessous. Ils ne font cependant pas parties des grandes installations fixes:

- les outils pour tondre ou utilisés pour d'autres activités de jardinage autres que ceux mentionnés dans la catégorie domestique 5.1.;
- les outils pour forer et scier autres que ceux mentionnés dans la catégorie domestique 5.2.;
- les équipements pour le tournage, fraisage, ponçage, meulage, sciage, coupe, cisaillement, perçage, perforation, poinçonnage, repliage, cintrage ou autres ouvrages de bois, métal ainsi que d'autres matériaux autres que ceux mentionnés dans la catégorie domestique 5.2.;
- les outils pour souder, braser ou pour toute autre utilisation similaire autres que ceux mentionnés dans la catégorie domestique 5.2.;
- les équipements pour la pulvérisation, l'étendage, la dispersion également utilisés pour d'autres traitements comprenant des substances liquides ou gazeuses;
- les niveau lasers;
- les chargeurs professionnels pour batteries de voiture;
- les machines de nettoyage industrielles.

De la liste de produits est EXCLUE le matériel de jardin et outillage électrique pneumatique.

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

Dispositifs médicaux et équipements de laboratoire, appareils de test et de mesure, appareils de sport électriques et électroniques (voir aussi liste professionnelle) - MeLaRec

www.recupel.be
0800 40 387

Tarifs (21% TVA incluse) **valables à partir du 3 janvier 2007 /** Y compris lampes à décharge*

Appareils de test et de mesure professionnels

Cette cotisation est une cotisation administrative et couvre uniquement les frais de rapportage, de communication et de contrôle. Les coûts pour la collecte et le traitement ne sont calculés qu'au moment où on se débarasse de l'appareil usagé.

7.80. Appareils de test et de mesure professionnels ≤ 2 kg	€ 0,8264 TVA excl.	€ 1,0000 TVA incl.
7.81. Appareils de test et de mesure professionnels > 2 kg	€ 2,5620 TVA excl.	€ 3,1000 TVA incl.

Définition

Sous appareils de test et de mesure professionnels sont repris:

Tous les équipements électriques ou électroniques, hors accessoires, destinés à des fins de collecte, de préparation, d'analyse, de génération, de synthèse, de caractérisation, d'identification ou de contrôle de qualité de signaux et/ou de paramètres électriques, électroniques, physiques et/ou optiques

Vous trouverez les listes illustratives via le système de recherche sur www.recupel.be/cotisation/listes de produits

Recupel recycle vos appareils électriques et électroniques.